



Poliez-Pittet, le 13 octobre 2011

Au Conseil général de Poliez-Pittet

Préavis municipal N° 12 – 2011 Rénovation de la Maison de commune

Monsieur le Président,
Mesdames les conseillères, Messieurs les Conseillers,

Introduction

Notre Maison de commune fait partie de notre environnement communal depuis très longtemps. Est-ce que quelqu'un connaît la date de sa construction ? Qu'elle était sa fonction première et pourquoi a-t-elle été construite avec un clocher ? En cherchant dans les archives, on trouve des plans d'une importante transformation datant de 1966. A cette époque, la salle du Conseil était partagée entre l'arrivée de la cage d'escaliers, un petit corridor et 2 petites salles. Pour améliorer son utilité, on fit construire un agrandissement pour y placer la cage d'escaliers actuelle. Ceci permit, au rez-de-chaussée, d'aménager les locaux sanitaires des WC.

Avant que l'administration communale investisse les lieux, la partie bureau du rez-de-chaussée a servi de local pour les pompiers, puis, dans l'attente de la construction de notre salle polyvalente, elle complétait celle du conseil pour l'organisation de lotos ou autres manifestations et était utilisée, le cas échéant, pour les votations ou élections.

Aujourd'hui, ce bâtiment montre un urgent besoin de réfection. Les fenêtres du rez-de-chaussée sont dans un état de vétusté avancé. Mal isolées, elles sont certainement facteur d'importantes déperditions de chaleur. Les entourages en molasse sont fortement dégradés. De gros morceaux sont susceptibles de se détacher à tout moment, menaçant la sécurité. De nombreux chevrons de la charpente sont vermoulus, beaucoup de tuiles sont cassées. L'accès des chaises roulantes est impossible.

Projet

Extérieur

- Réparation des entourages de fenêtres.
- Remise à neuf des façades.

Rez-de-chaussée

- Création de fenêtres dans les parties arrondies en façade, côté Bottens et réouverture de la fenêtre murée côté Echallens.
- Création d'une porte d'accès dans la cage d'escaliers, côté Villars-Tiercelin
- Réaménagement des locaux, soit : bureau secrétariat-réception, bureau de la boursière, petite salle de conférence.

Sanitaires

Agrandissement de la partie cage d'escaliers, côté entrée secondaire et aménagement des WC sur 2 niveaux, rez-de-chaussée et 1^{er} étage.

Combles

- Construction d'un escalier depuis le 1^{er} étage.
- Réparation et isolation de la charpente.
- Aménagement de la salle de Municipalité

Coût de l'investissement

Coûts des travaux (selon devis de l'architecte)	CHF 995'000.-
Mobiliers + installations informatiques et téléphones(estimation)	CHF <u>35'000.-</u>
Total	CHF 1'030'000.-

Financement

Cet investissement sera porté à l'actif du bilan au chapitre des investissements du patrimoine administratif. Il sera financé de la manière suivante :

Paiement par les liquidités de la commune	CHF 400'000.-
Recours à un emprunt	CHF <u>630'000.-</u>
Total	CHF 1'030'000.-

D'un point de vue comptable, un amortissement initial de CHF 400'000.- sera débité du compte « 9281.00 – Fonds de réserve rénovation bâtiments ». Le solde sera amorti sur un maximum de 20 ans.

Charges d'exploitation annuelles

Les charges supplémentaires d'exploitation annuelles à financer par le ménage communal seront les suivantes :

- Intérêts (CHF 630'000.- à 3%)	CHF 18'900.-
- Amortissement (20 ans)	CHF <u>31'500.-</u>
	CHF 50'400.-

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil général de bien vouloir adopter les conclusions suivantes :


Le Conseil général de Poliez-Pittet,

- vu le préavis municipal N° 12-2011
- considérant que ce point a été porté à l'ordre du jour,
- entendu le rapport de la commission nommée pour cet objet,
- entendu le rapport de la commission des finances

d é c i d e


- **d'autoriser** la Municipalité à effectuer les travaux de transformation de la maison de commune ;
- **d'octroyer** à cet effet un crédit de **CHF 1'030'000.-** ;
- **de financer** ce montant de la manière suivante :
 - CHF 400'000.- par les liquidités de la commune
 - CHF 630'000.- par un emprunt ;
- **d'amortir** cet investissement par un amortissement initial de fr. 400'000.- prélevé du fonds de réserve rénovation bâtiment, le solde sera amorti sur un durée de 20 ans, à partir du budget 2013, à raison de **CHF 31'500.-** par année.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 17 octobre 2011

Le Syndic

Serge Savoy

Au nom de la Municipalité



La Secrétaire

Tania Giordano